



Séance du 04 mars 2024

Nombre de membres en exercice : 27
Date de la convocation : 27 février 2024
Date d'affichage : 12 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, et le quatre mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Claire FAIVRE, Maire

Etaient présents : Mmes et MM. M. JACOBBERGER – B. PY- T. SEGUIN – G. BRIOT adjoints – S. COLLILIEUX – F. LUPFER – C. HOTTINGER – R. KIFFER – Y. TESTON – P. PARISOT – D. RANOUX – C. LAMBOLEY – V. TRARI MEDJAOUI – S. LAMBERT – T. SCHLUMBERGER – B. GRANDJEAN – O. HOUILLON – M. FAIVRE – A. IPPONICH – M. HEQUET

Pouvoirs : S. TETOT donne pouvoir à R. KIFFER – G. SALVI donne pouvoir à B. PY – M. BONNET donne pouvoir à M.C. FAIVRE

Absents : C. AMAROT-HOUSSARD – Q. COUVREUR – P.E. PHEULPIN

Philippe PARISOT a été désignée secrétaire de séance.

DCM 2024/03/18

Cession de la parcelle E 242

Monsieur Nicolas BOFFY, propriétaire d'un étang situé lieu-dit « le detrapeux » en contre bas du secteur d'Eboulet (voir plan annexé), souhaite acquérir la parcelle E 242, jouxtant celui-ci, et appartenant à la commune, d'une contenance de 21 ares 90 ca. Il est proposé de vendre la parcelle pour un montant de 850 €.

Le Conseil Municipal, à la majorité, avec 2 abstentions (Roger KIFFER et Sophie TETOT (procuration à Monsieur KIFFER) et 22 VOIX POUR,

- ACCEPTE la cession de la parcelle E 242 tel que précisée ci-dessus,
- PRECISE que les frais de notaire éventuels sont à la charge de l'acquéreur,
- AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

- Fait et délibéré, les an, mois et jour que dessus.
- Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
Marie-Claire FAIVRE